

Succès de l'émission obligataire de GBL pour EUR 500 millions à 10 ans

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») annonce aujourd’hui avoir réalisé avec succès un placement obligataire de EUR 500 millions assorti d'un coupon de 0,125 % et venant à échéance le 28 janvier 2031. Le règlement-livraison est prévu le 28 janvier 2021.

Le produit de cette émission a vocation à couvrir les besoins généraux de GBL. L'émission permettra en outre à GBL d'allonger la maturité moyenne de son endettement financier brut.

L'émission a été souscrite plus de 3,5 fois par une base d'investisseurs institutionnels diversifiée et équilibrée. Le succès de ce placement témoigne de la confiance du marché dans la qualité de crédit de GBL.

En septembre 2020, S&P et Moody's avaient attribué à GBL les notations de crédit à long terme de respectivement A+ et A1 assorties d'une perspective stable, positionnant ainsi GBL comme l'une des sociétés à portefeuille les mieux notées en Europe. Ces notations soulignent les solides fondamentaux de GBL en qualité d'investisseur à long terme et engagé, avec (i) une stratégie de qualité avec une rotation d'actifs de grande ampleur et bien articulée ayant mené à un portefeuille plus diversifié, principalement composé de sociétés liquides, résilientes et bénéficiant de notations élevées, et (ii) une forte flexibilité financière.

BNP Paribas et Société Générale ont agi en tant que *Joint Global Co-Ordinators* de cette transaction tandis que Citigroup Global Markets Limited, CM-CIC Market Solutions, ING et KBC ont agi en tant que *Joint Active Bookrunners*.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin
Directeur Financier
Tél : +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Sophie Gallaire
Responsable des Relations Investisseurs
Tél : +32 2 289 17 70
sgallaire@gbl.be

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société à portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de EUR 18 milliards et une capitalisation boursière de EUR 12 milliards à fin septembre 2020. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur une base actionnariale familiale lui apportant stabilité et soutien. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif, se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net réévalué.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker : GBLB BB ; ISIN code : BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

AVERTISSEMENT

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Groupe Bruxelles Lambert SA/NV décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit, des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption applicable de l'obligation d'enregistrement. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

Ce communiqué ne peut être communiqué aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (le « Financial Services and Markets Act ») ne s'appliquent pas à Groupe Bruxelles Lambert SA/NV et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « investment professionals » visées par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) du Order ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « personnes habilitées »). Cette communication est adressée uniquement aux personnes habilitées et toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail dans l'Espace économique européen (« EEA »). À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui répond à l'une ou les deux catégories suivantes : (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 4(1), point (11), de la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ou (ii) d'un client au sens de la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 4(1), point (10), de MiFID II.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail au Royaume-Uni (« UK »). À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui répond à l'une ou les deux catégories suivantes : (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 2, point (8) du Règlement (UE) 2017/565 dans la mesure où il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« EUWA ») ou (ii) d'un client au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act et de toute règle ou réglementation prise en vertu du Financial Services and Markets Act pour mettre en œuvre la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2(1), point (8) du Règlement (UE) 600/2014, étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, en Belgique, d'un consommateur au sens du Code belge de droit économique, tel que modifié.

Les titres visés dans le présent document ne peuvent être détenus que par, et transférés qu'à des investisseurs éligibles visés à l'Article 4 de l'Arrêté Royal belge du 26 mai 1994, détenant leurs titres sur un compte titres exonéré ouvert auprès d'un établissement financier participant directement ou indirectement au Système de liquidation de titres géré par la Banque Nationale de Belgique.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et non un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129. Le prospectus relatif aux titres visés dans le présent document sera disponible sur le site internet de Groupe Bruxelles Lambert SA/NV.